COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 087-218700904-20251114-202562-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 10 **Présents : 7** **Votants : 7**

Présents : BELMON Patrick, CHASTEL Yann, FLACASSIER Rachel, GRANDAUD Gilbert, MARTIN Sébastien, LAY Jean-Pierre, ROUGIER Serge ;

Excusés : ORIAL Brigitte ;

Absents : BEURRIER Dimitri, LAUCOURNET Jean-Marie.

Monsieur Patrick BELMON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 novembre 2025.

2025/62 – Renouvellement de l'adhésion aux gîtes de France :

Le Maire rappelle au conseil que la commune est adhérente aux gîtes de France.

Il indique que la cotisation en 2025 s'est élevée à 1 084.00 €. Il rappelle les avantages que cette adhésion peut représenter pour la commune :

- Une publicité des gîtes communaux à travers les supports de promotion de Gîtes de France ;
- La mise à disposition d'outils de gestion facilitant grandement la réalisation et le suivi des réservations.

En outre il rappelle également que la commune a mandaté Gîtes de France pour effectuer les réservations dans les gîtes communaux. Cependant, désormais, la gestion des gîtes sera confiée à l'entreprise « aux services du lac » qui devra se mettre en relation avec les gîtes de France. La question de conserver l'adhésion à gîtes de France dans ce contexte est posée. Conserver le Label gîtes de France permet une meilleure visibilité et confère une image de marque aux gîtes communaux.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion à Gîtes de France pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 07 voix pour, 00 contre, et 00 abstention :

- **Décide** de rester adhérent à la marque Gîtes de France ;
- **Autorise** le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Serge ROUGIER

MAIRIE DE BEAUMONT DU LAC 87 (HAUTE-VIENNE)

Transmis en Préfecture le 19 novembre 2025, publié le 19 novembre 2025.